

ADDENDA No 1

APPEL DE SOUMISSIONS 13585583

**Montréal / Parc Sud et Est – Déneigement, transport de la neige, déglacage et
épandage d'abrasifs autour des bâtiments d'Hydro-Québec**

Le 12 octobre 2010

Cet addenda fait partie intégrante du document d'appel de soumissions et le modifie de la façon suivante :

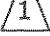
Formule de soumission

La page 8 de 27 est annulée et remplacée par la page correspondante, révision 1.

Clauses Particulières

La page 4 des clauses particulières et la page 1 du programme de prévention que vous trouverez en annexe (page 12 des clauses particulières) sont annulées et remplacées par les pages correspondantes, révision 1.

Hydro-Québec maintient cependant la date d'ouverture des soumissions au 2 novembre 2010.


Les modifications apportées par l'addenda sont identifiées par un triangle . Placé en marge d'une page, celui-ci indique le paragraphe ou l'article qui a été révisé et ajouté. Placé au bas d'une page, il indique une page ajoutée ou une page majoritairement modifiée.

Ces repères ne sont là qu'à titre indicatif et ne dispensent pas le Soumissionnaire de s'assurer de l'identification de toutes les modifications.

Veuillez inscrire le numéro et la date d'émission du présent addenda à la première page de la Formule de soumission. Cette inscription tiendra lieu d'accusé de réception.

**IMPORTANT: SEUL LE PRÉSENT ENVOI EST TRANSMIS À TITRE D'ADDENDA. CET ADDENDA EST AUSSI
DISPONIBLE SUR INTERNET À L'ADRESSE SUIVANTE :**

www.hydroquebec.com/soumissionnez


Sylvie Séguin
Responsable du dossier
Unité Acquisition de travaux et de services spécialisés
Direction Acquisition

SS/hsm
2010-10-12

Poste	Article Service	Quantité	Unité d'achat	Date de Livraison	Cont. Queb.	Prix Unitaire Net	Prix x Quantité
Désignation				A / M / J			Devise:
00010	901860 5625, Hochelaga	1	Lot				\$
LISTE DES PRIX UNITAIRES							
Insérer dans les colonnes appropriées le prix unitaire et le prix total calculé pour chaque article.							
<u>Note:</u> Advenant erreur de multiplication (prix total calculé), le prix unitaire et la quantité prévaudront sur le total.							
Les prix soumis ne comprennent ni la TPS, ni la TVQ.							
Ce poste comprend les services suivants :							
	10 Déneigement saison 2010-2011	6	ch		\$\$
	20 Déneigement saison 2011-2012	6	ch		\$\$
	30 Déneigement saison 2012-2013	6	ch		\$\$
	40 Déneigement de la toiture	75	h		\$\$
	50 Montant provisionnel	1	Lot			\$
Note : Veuillez inscrire le montant provisionnel de 2 000,00 \$ dans la colonne Prix X Quantité. Hydro-Québec n'est pas tenue d'utiliser en tout ou en partie ce montant.							
00020	901860 5650, Pierre-de-Coubertin	1	Lot				\$
Ce poste comprend les services suivants :							
	10 Déneigement saison 2010-2011	6	ch		\$\$
	20 Déneigement saison 2011-2012	6	ch		\$\$

1

3. Durée du contrat

Le contrat est d'une durée de trois (3) ans à compter du 1^{er} novembre 2010 au 30 avril 2013.

1 ^{ère} saison	Du 1 ^{er} novembre 2010	au 30 avril 2011
2 ^e saison	Du 1 ^{er} novembre 2011	au 30 avril 2012
3 ^e saison	Du 1 ^{er} novembre 2012	au 30 avril 2013



4. Option de prolongation

Hydro-Québec se réserve le droit de prolonger le contrat pour cinq (5) périodes additionnelles, aux conditions du présent document et aux prix soumis sur la "formule de soumission" augmentés de 2% par période additionnelle.

<u>Première période</u>	Du 1 ^{er} novembre 2013	au 30 avril 2014
<u>Deuxième période</u>	Du 1 ^{er} novembre 2014	au 30 avril 2015
<u>Troisième période</u>	Du 1 ^{er} novembre 2015	au 30 avril 2016
<u>Quatrième période</u>	Du 1 ^{er} novembre 2016	au 30 avril 2017
<u>Cinquième période</u>	Du 1 ^{er} novembre 2017	au 30 avril 2018

Pour chaque période de prolongation, les prix indiqués à la formule de soumission seront majorés de 2%.

Advenant qu'Hydro-Québec décide d'exercer l'option de prolongation prévue au contrat, le fournisseur en sera avisé deux mois avant l'échéance du contrat. Hydro-Québec le signifiera par écrit au fournisseur.

Le fournisseur devra dans un délai de cinq (5) jours ouvrables de la date de l'avis d'Hydro-Québec, signifier par écrit son acceptation ou son refus de prolonger le contrat.

5. Disponibilité

Le fournisseur doit être en mesure d'exécuter des travaux simultanément dans plusieurs bâtiments sous la responsabilité de divers responsables d'Hydro-Québec.

Il est entendu que les services de main-d'œuvre à tarif horaire ne sont pas continus, et qu'ils seront requis selon les besoins d'Hydro-Québec à différentes périodes de la durée du contrat et ce, sans que le fournisseur n'ait droit à une indemnité.

Le fournisseur doit pouvoir être rejoint 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au moyen d'un numéro de téléphone unique et d'un numéro de télécopieur qui doivent demeurer les mêmes pour toute la durée du contrat.

Il est primordial que le fournisseur nous rappelle dans les minutes qui suivent notre appel.

Programme de prévention

Valide du 2010-11-01_ au 2018-04-30_

Description sommaire des travaux:	Unité, centre ou service:		Chargé de projet (H-Q):
	Édifice	Lieu:	
Divers travaux de déneigement	Parc Sud Montréal Parc Est Montréal		Nom: Josée Lemay Édifice: St-Hyacinthe Tél.: 450 774-3560 p. 4593 Gardien de sécurité requis ?
Nom de l'entrepreneur:	Représenté par:	Tél.	Oui: ___ Non: <u>X</u> Nom: Tél.:
Sous-traitant # 1:	Représenté par:	Tél.	Représenté par:
Sous-traitant # 2:	Représenté par:	Tél.	Représenté par:

E.P.I. requis durant les travaux *

Équipement	Pour qui ?		Quand ? ou préciser quand
	Tous (X)	Toujours (X)	
Chapeau de sécurité			
Protecteurs auditifs			
Lunettes de sécurité			
Visière			
Protection respiratoire			
Vêtements ignifuges			
Gants de travail	X		Facultatif
Harnais de sécurité			
Boîtes de sécurité			
Autre:			

* Note: Se référer au guide sur le port des E.P.I. # CSP-SST-003